

FAQ Mobilités (FR/ENG)

▶ Je suis étudiant-e de Nanterre actuellement en mobilité d'échange à l'étranger

Dois-je rentrer dès maintenant ?

L'Université Paris Nanterre demande à tous ses étudiant-es actuellement en mobilité d'échange à l'étranger de prendre toutes les dispositions nécessaires pour un retour en France le plus vite possible.

Que dois-je faire pour rentrer dès maintenant ?

Signalez-vous immédiatement sur [Ariane](#) (le site du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères), si vous ne l'avez pas encore fait.

Si les liaisons aériennes ou ferroviaires avec la France sont coupées, contactez au plus vite l'ambassade ou le consulat de France pour signaler votre volonté de rentrer le plus vite possible.

Après votre départ auprès de votre institution d'accueil (service des relations internationales de l'université partenaire, enseignant-coordonateur).

Signalez-vous auprès de l'Université Paris Nanterre :

- votre enseignant coordinateur

- ainsi que votre gestionnaire du Service des Relations Internationales de l'Université Paris Nanterre :

Doubles diplômes : myriam.bouseba@parisnanterre.fr ;

Europe : nadia.tahri@parisnanterre.fr ;

Amérique & Russie : valentin.zero@parisnanterre.fr ;

Asie & Moyen-Orient : shuyan.benoit@parisnanterre.fr

• Quelles sont les conséquences financières de ce retour anticipé ?

Renseignez-vous auprès de votre compagnie d'assurance sur la prise en charge de votre retour anticipé et conservez le justificatif.

Pour celles et ceux qui bénéficient actuellement d'une aide financière de mobilité via l'université (régionale, ministérielle ou Erasmus+) :

- La bourse du Ministère de l'Enseignement Supérieur est maintenue intégralement

- La bourse Erasmus est maintenue au moins jusqu'à la date de votre retour et les coûts supplémentaires non couverts par les politiques d'assurance ou de remboursement pourront être pris en charge. Nous attendons des précisions complémentaires du programme Erasmus+.

- Nous sommes en attente d'information concernant les bourses de la région Ile-de-France et de l'Université Franco-Allemande.

Les conditions financières ne doivent pas être un obstacle à votre retour auprès de vos proches. Aussi, l'université pourra de manière exceptionnelle vous apporter une aide au regard de votre situation personnelle. Après votre retour, vous pourrez nous contacter au courriel suivant :

retour-covid19@liste.parisnanterre.fr

• Serai-je pénalisé pédagogiquement par ce retour anticipé ?

Non, dans ce cas de force majeure, vous pouvez interrompre votre séjour d'étude à l'étranger sans en être pénalisé.

Si votre université d'accueil a mis en place des modalités d'enseignement et d'examen à distance, vous pouvez valider votre semestre d'échange en France selon ces modalités.

Si votre université d'accueil n'a pas pu mettre en place de modalités d'enseignement et d'examen à distance, signalez-le à votre enseignant coordinateur afin qu'il puisse vous indiquer les modalités de validation de votre semestre à Nanterre.

• Que se passe-t-il si je décide de rester à l'étranger ?

Le choix de ne pas interrompre votre mobilité internationale est de votre ressort.

L'Université Paris Nanterre conseille fortement un retour en France dans les meilleurs délais en raison de :

- l'incertitude liée à l'évolution de la situation sanitaire dans les prochaines semaines dans toutes les régions du monde
- l'incertitude liée à la continuité des transports internationaux et à la possibilité réelle d'être « bloqué » dans le pays d'accueil

Si vous décidez de rester, vous devez :

1. Signaler votre décision à l'Université Paris Nanterre :

- à votre enseignant coordinateur
- ainsi qu'à votre gestionnaire du Service des Relations Internationales :
Doubles diplômes : myriam.bouseba@parisnanterre.fr ;
Europe : nadia.tahri@parisnanterre.fr ;
Amérique & Russie : valentin.zero@parisnanterre.fr ;
Asie & Moyen-Orient : shuyan.benoit@parisnanterre.fr

2. Suivre scrupuleusement les consignes sanitaires en vigueur dans votre pays d'accueil jusqu'à votre départ :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

3. Vous référer à votre université d'accueil, qui a certainement mis en place un dispositif de communication spécifique concernant cette situation, et suivre ses recommandations et consignes avec la plus grande attention.

Aucune sanction disciplinaire, pédagogique ou financière (retenue de bourse) ne sera mise en place si vous décidez de rester.

▶ Je suis doctorant-e de Nanterre et je suis en mobilité à l'étranger

Dois-je rentrer ?

Si vous êtes en mobilité temporaire, oui, l'Université Paris Nanterre demande à tous ses étudiant-es en mobilité temporaire à l'étranger de prendre toutes les dispositions nécessaires pour un retour en France le plus vite possible. Si vous êtes titulaires d'un titre de séjour longue durée, il vous est recommandé d'évaluer votre situation pour prendre votre décision.

Quelle que soit ma décision, qui dois-je contacter ?

Vous devez vous référer immédiatement sur [Ariane](#) (le site du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères), si vous n'avez pas encore fait.

Si les lignes aériennes ou ferroviaires avec la France sont coupées, contactez au plus vite l'ambassade ou le consulat de France pour signaler votre volonté de rentrer le plus vite possible.

Contactez dès que possible, pour les tenir informés de votre situation :

- votre directrice ou directeur de thèse ;

- la directrice ou le directeur de votre École Doctorale ;

ED 138 : Silvia Contarini, silvia.contarini@parisnanterre.fr

ED 139 : François Pommier, fpommier@parisnanterre.fr

ED 141 : Véronique Champeil-Desplats, vchd@parisnanterre.fr et Marc Pichard, marc.pichard@parisnanterre.fr

ED 395 : Christel Müller, christel.muller@parisnanterre.fr

ED 396 : Christophe Benavent, christophe.benavent@parisnanterre.fr

ED 566 : Vincent Dru, vincent.dru@parisnanterre.fr

- la responsable du service des Études Doctorales, Christine Marin (christine.marin@parisnanterre.fr) ;

- le cas échéant un référent dans l'établissement étranger qui vous accueille.

- Quelles sont les conséquences financières de ce retour anticipé ?

Renseignez-vous auprès de votre compagnie d'assurance sur la prise en charge de votre retour anticipé et conservez le justificatif.

Les conditions financières ne doivent pas être un obstacle à votre retour auprès de vos proches. Aussi, l'université pourra de manière exceptionnelle vous apporter une aide au regard de votre situation personnelle. Vous pouvez nous contacter au courriel suivant :

retour-covid19@liste.parisnanterre.fr

▶ Je suis étudiant-e de Nanterre et j'ai une mobilité prévue bientôt

Mon stage à l'étranger doit commencer bientôt, puis-je le maintenir ?

vous à la [FAQ Stages, Alternance, Apprentissage](#)

J'ai une mobilité d'échange à l'étranger prévue pour le premier semestre 2020-2021: est-elle maintenue ?

d'informations, [cliquez ici](#).

▶ Je suis étudiant-e international-e actuellement en mobilité d'échange à l'Université Paris Nanterre / I am an international student currently on an exchange mobility programme at University Paris Nanterre

Dois-je rentrer dans mon pays d'origine ? / Do I have to go back to my home country ?

Comme nous le conseillons, compte-tenu de la dégradation de la situation de l'épidémie du Coronavirus à l'échelle mondiale. En effet, le Président de la République a annoncé la fermeture de toutes les universités en France à partir du lundi 16 mars et jusqu'à nouvel ordre ; un nombre croissant de pays ferment leurs frontières, et des liaisons aériennes et ferroviaires sont interrompues avec des préavis très courts.

Nous recommandons de suivre très attentivement les recommandations de votre université et de votre pays d'origine.

We advise you to do so, given the worsening situation of the Coronavirus epidemic worldwide. Indeed, the President of the Republic announced the closure of all universities in France from Monday 16 March and until further notice, an increasing number of countries are closing their borders, and air and rail transportation from and to France are shut down at very short notice.

We recommend that you follow very carefully the recommendations of your university and your home country.

- Si je décide/dois rentrer dans mon université d'origine, qui dois-je prévenir? If I return to my home university, who do I need to tell?

Si les lignes aériennes ou ferroviaires avec votre pays sont coupées, contactez au plus vite votre ambassade ou votre consulat en France pour signaler votre volonté de rentrer le plus vite possible. Signalez-vous auprès de votre université d'origine (service des relations internationales de votre université, enseignant-coordonateur).

Signalez-vous auprès de l'Université Paris Nanterre:

- votre enseignant coordinateur

- ainsi que votre gestionnaire du Service des Relations Internationales de l'Université Paris Nanterre :

Doubles diplômés : myriam.bouseba@parisnanterre.fr ;

Europe : samia.belbouab@parisnanterre.fr ;

Amérique & Russie : valentin.zero@parisnanterre.fr ;

Asie & Moyen-Orient : shuyan.benoit@parisnanterre.fr

Dans tous les cas, le Service des relations internationales reste mobilisé à vos côtés.

If the air or train transportation to your country is shut down, contact your embassy or consulate in France as soon as possible to indicate your willingness to return as soon as possible.

Contact your home university (international relations department of your university, teacher-coordinator).

Contact the University Paris Nanterre:

- your coordinating teacher

- as well as your manager of the International Office of the University of Paris Nanterre:

Double diplomas: myriam.bouseba@parisnanterre.fr ;

Europe: samia.belbouab@parisnanterre.fr ;

America & Russia: valentin.zero@parisnanterre.fr ;

Asia & Middle East: shuyan.benoit@parisnanterre.fr

In all cases, the International Relations Office remains at your side.

- **Que je rentre ou que je reste, quels seront les impacts de la fermeture de l'université sur mon semestre d'échange? / Whether I come back or stay, what impact will the closure of the university have on my exchange semester?**

La continuité des activités pédagogiques est assurée pour tous les enseignements grâce aux outils numériques, et vous pouvez continuer de suivre votre formation à distance, de France ou de votre pays d'origine. Les modalités seront indiquées dès que possible par votre [UFR](#).

Les nouvelles modalités d'examen sont en train d'être étudiées par l'université. Votre UFR et vos enseignant-es vous en informeront dès qu'elles seront connues.

The continuity of teaching activities is ensured for all courses thanks to digital tools, and you can continue to follow your training at a distance, from France or from your home country. The modalities will be indicated as soon as possible by your [UFR](#).

The new exam modalities are currently being studied by the university. Your UFR and your teachers will inform you as soon as they are known.

- **Quelles sont les dispositions prises par le CROUS pour ceux qui bénéficient d'un logement par leur intermédiaire ? / What arrangements does the CROUS make for those who benefit from accommodation through them?**

Le CROUS recommande à tous ses étudiant-es de rejoindre le domicile familial afin de leur éviter de rester dans leur logement de manière isolée. Cependant, les résidences restent ouvertes.

Toutefois, si vous avez dû ou devez partir précipitamment, même sans pouvoir libérer entièrement votre chambre, le préavis contractuel d'un mois ne s'appliquera pas. Ainsi à compter du 1er avril, tous les étudiant-es qui ont quitté leur chambre ne paieront plus leur loyer à condition d'en avoir informé les services CROUS. Il est donc demandé à chaque étudiant-e qui décide de quitter son logement ou qui l'a quitté ces derniers jours, de l'indiquer sans tarder à sa résidence : vous trouverez la liste complète des résidences universitaires avec mention de l'adresse courriel [ICI](#)

The CROUS recommends that all its students go back to their family home to avoid staying in their housing unit in isolation. However, the residences remain open.

However, if you have had to or have to leave hastily, even if you are unable to vacate your room entirely, the contractual notice period of one month will not apply. Thus, as of April 1st, all students who have left their

room will no longer pay their rent provided that they have informed CROUS services. Students who decide to leave their accommodation or who have left it in the last few days are therefore asked to inform their residence without delay: you will find the complete list of university residences with their e-mail address [here](#)

- **Je suis en attente du renouvellement de mon titre de séjour : que dois je faire ? / I am waiting for my residence permit to be renewed: what should I do?**

Mise à jour du 26 juin 2020 :

La préfecture ouvre ses portes à partir du 13 mai, sur rendez-vous et uniquement pour la remise des titres de séjour dont le dossier a déjà été déposé. Si vous n'avez pas encore déposé de demande ou que vous n'avez pas reçu de convocation, il est inutile de vous présenter. Veuillez noter que :

- **votre visa a expiré entre le 16 mars et le 15 juin 2020 :**
il a été renouvelé automatiquement de 6 mois. **Vous n'avez aucune démarche supplémentaire à faire pour le moment, sauf si vous prévoyez un voyage à l'étranger durant cette période.**
- **votre visa a expiré avant le 16 mars ou il arrivera à expiration après le 15 juin :**
l'Université Paris Nanterre reste fermée au public et la prise de rendez-vous est momentanément suspendue. De manière temporaire, et ce jusqu'à notre réouverture au public, nous sommes autorisés à transmettre vos demandes de titre de séjour étudiant de manière **dématérialisée**:
 1. **Envoyer votre dossier par e-mail à : sejour@liste.parisnanterre.fr** dans un seul e-mail n'excédant pas 5Mo, en indiquant bien votre numéro de référence étranger et numéro de téléphone. Dès que votre dossier sera complet, l'université enverra votre dossier à la préfecture.
 2. **Vous recevrez une convocation pour aller retirer un récépissé directement à la préfecture, qui ouvrira pour cette démarche à partir du 22 juillet 2020.**

Attention : Veuillez consulter attentivement [la liste des pièces justificatives](#), tout dossier incomplet sera rejeté. Il doit obligatoirement comporter votre relevé de notes officiel ainsi que votre certificat de scolarité pour l'année 2020/2021.

Nous mettons tout en œuvre pour vous accompagner au mieux dans ces démarches et vous tiendrons informés dès que nous serons en mesure de vous recevoir dans de bonnes conditions.

Updated June 26, 2020 :

The prefecture opens its doors from May 13, by appointment and only for the delivery of residence permits whose file has already been submitted. If you have not yet submitted an application or have not received a summons, there is no need to attend. Please note that :

*- your visa expired between 16 March and 15 June 2020:
it was automatically renewed for 6 months. You do not need to take any additional steps at this time, unless you plan to travel abroad during this period.*

*- your visa expired before March 16 or it will expire after June 15:
the University Paris Nanterre remains closed to the public and appointment booking is temporarily suspended. Temporarily, and until we reopen to the public, we are authorized to transmit your applications for student residence permits in a dematerialized way:*

1. *Send your file by e-mail to: sejour@liste.parisnanterre.fr in a single e-mail not exceeding 5Mo, clearly indicating your foreign reference number and telephone number. As soon as your file is complete, the university will send your file to the prefecture.*
2. *You will receive a summons to go and collect a receipt directly from the prefecture, which will open for this process on 22 July 2020.*

Attention: Please consult [the list of supporting documents](#) carefully, any incomplete file will be rejected. It must include your official transcript and your school certificate for the year 2020/2021.

We will do our best to assist you in these procedures and will keep you informed as soon as we are able to receive you in good conditions.

- **Je suis confiné en France, qu'est-ce que j'ai le droit de faire ou non dans la vie quotidienne ? / I am confined in France, what am I allowed to do or not to do in everyday life?**

Vous trouverez toutes les informations à jour sur le [site du gouvernement](#)

You will find all the up-to-date information on the [government website](#)

- **Je me sens de plus en plus isolé / I feel more and more isolated**

En matière de soutien social et d'aides spécifiques, les assistantes sociales demeurent mobilisées, vous pouvez les contacter à l'adresse suivante : service-social.nanterre@crous-versailles.fr

As regards social support and specific aid, social workers remain mobilized, you can contact them at the following address: service-social.nanterre@crous-versailles.fr

▶ Je suis un-e étudiant-e international-e inscrit dans une formation de l'Université Paris Nanterre / I am an international student enrolled in a programme at University Paris Nanterre.

L'université est fermée, comment va se passer la fin du semestre? / The university is closed, how will the semester end?

La continuité des activités pédagogiques est assurée pour tous les enseignements grâce aux outils numériques, et vous pouvez continuer de suivre votre formation à distance. Les modalités seront indiquées dès que possible par votre [UFR](#).

Les nouvelles modalités d'examen sont en train d'être étudiées par l'université. Votre UFR et vos enseignants vous en informeront dès qu'elles seront connues.

The continuity of teaching activities is ensured for all courses thanks to digital tools, and you can continue to follow your training on-line. The modalities will be indicated as soon as possible by your [UFR](#).

The new exam modalities are currently being studied by the university. Your UFR and your teachers will inform you as soon as they are known.

- **Quelles sont les dispositions prises par le CROUS pour ceux qui bénéficient d'un logement par leur intermédiaire ? / What arrangements does the CROUS make for those who benefit from accommodation through them?**

Le CROUS recommande à tous ses étudiant-es de rejoindre le domicile familial afin de leur éviter de rester dans leur logement de manière isolée. Cependant, les résidences restent ouvertes.

Toutefois, si vous avez dû ou devez partir précipitamment, même sans pouvoir libérer entièrement votre chambre, le préavis contractuel d'un mois ne s'appliquera pas. Ainsi à compter du 1er avril, tous les étudiant-es qui ont quitté leur chambre ne paieront plus leur loyer à condition d'en avoir informé les services CROUS. Il est donc demandé à chaque étudiant-e qui décide de quitter son logement ou qui l'a quitté ces derniers jours, de l'indiquer sans tarder à sa résidence : vous trouverez la liste complète des résidences universitaires avec mention de l'adresse courriel [ici](#)

The CROUS recommends that all its students go back to their family home to avoid staying in their housing unit in isolation. However, the residences remain open.

However, if you have had to or have to leave hastily, even if you are unable to vacate your room entirely, the contractual notice period of one month will not apply. Thus, as of April 1st, all students who have left their room will no longer pay their rent provided that they have informed CROUS services. Students who decide to leave their accommodation or who have left it in the last few days are therefore asked to inform their residence without delay: you will find the complete list of university residences with their e-mail address [here](#)

- **Je suis en attente du renouvellement de mon titre de séjour : que dois je faire ? / I am waiting for my residence permit to be renewed: what should I do?**

Mise à jour du 26 juin 2020 :

La préfecture ouvre ses portes à partir du 13 mai, sur rendez-vous et uniquement pour la remise des titres de séjour dont le dossier a déjà été déposé. Si vous n'avez pas encore déposé de demande ou que vous n'avez pas reçu de convocation, il est inutile de vous présenter. Veuillez noter que :

- **votre visa a expiré entre le 16 mars et le 15 juin 2020 :** il a été renouvelé automatiquement de 6 mois. **Vous n'avez aucune démarche supplémentaire à faire pour le moment, sauf si vous prévoyez un voyage à l'étranger durant cette période.**

- **votre visa a expiré avant le 16 mars ou il arrivera à expiration après le 15 juin :**
l'Université Paris Nanterre reste fermée au public et la prise de rendez-vous est momentanément suspendue. De manière temporaire, et ce jusqu'à notre réouverture au public, nous sommes autorisés à transmettre vos demandes de titre de séjour étudiant de manière **dématérialisée**:
1. Envoyer votre dossier par e-mail à : sejour@liste.parisnanterre.fr dans un seul e-mail n'excédant pas 5Mo, en indiquant bien votre numéro de référence étranger et numéro de téléphone. Dès que votre dossier sera complet, l'université enverra votre dossier à la préfecture.
2. Vous recevrez une convocation pour aller retirer un récépissé directement à la préfecture, qui ouvrira pour cette démarche à partir du 22 juillet 2020.

Attention : Veuillez consulter attentivement [la liste des pièces justificatives](#), tout dossier incomplet sera rejeté. Il doit obligatoirement comporter votre relevé de notes officiel ainsi que votre certificat de scolarité pour l'année 2020/2021.

Nous mettons tout en œuvre pour vous accompagner au mieux dans ces démarches et vous tiendrons informés dès que nous serons en mesure de vous recevoir dans de bonnes conditions.

Updated June 26, 2020 :

The prefecture opens its doors from May 13, by appointment and only for the delivery of residence permits whose file has already been submitted. If you have not yet submitted an application or have not received a summons, there is no need to attend. Please note that :

- your visa expired between 16 March and 15 June 2020:

it was automatically renewed for 6 months. You do not need to take any additional steps at this time, unless you plan to travel abroad during this period.

- your visa expired before March 16 or it will expire after June 15:

the University Paris Nanterre remains closed to the public and appointment booking is temporarily suspended. Temporarily, and until we reopen to the public, we are authorized to transmit your applications for student residence permits in a dematerialized way:

1. Send your file by e-mail to: sejour@liste.parisnanterre.fr in a single e-mail not exceeding 5Mo, clearly indicating your foreign reference number and telephone number. As soon as your file is complete, the university will send your file to the prefecture.

2. You will receive a summons to go and collect a receipt directly from the prefecture, which will open for this process on 22 July 2020.

Attention: Please consult [the list of supporting documents](#) carefully, any incomplete file will be rejected. It must include your official transcript and your school certificate for the year 2020/2021.

We will do our best to assist you in these procedures and will keep you informed as soon as we are able to receive you in good conditions.

- **Je suis confiné en France, qu'est-ce que j'ai le droit de faire ou non dans la vie quotidienne ?
 / I am confined in France, what am I allowed to do or not to do in everyday life?**

Vous trouverez toutes les informations à jour sur le [site du gouvernement](#)

Confinement has been ordered by the President of the Republic on March 16, 2020, for at least 15 days. All shops are closed until further notice, except for : food shops, banks, petrol stations, pharmacists, tobacco and newsagent's shops. Trips are prohibited except in the following cases and only on condition that you have a certificate for :

To travel from home to work when telework is not possible;

Shopping for basic necessities in authorized local shops;

To go to a health professional;

To travel for childcare or to help vulnerable people, under the strict condition that the barrier gestures are respected;

To exercise, only on an individual basis, around the home and without any gathering.

If you get out of your housing unit (for one of the 5 authorized reasons listed above), you need to carry with you a specific certificate (you can download it here:

https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2020/03/attestation_de_deplacement_deroga

Infringements of these rules will be punished by a fine of EUR 135.

You will find all the up-to-date information in English on the following websites:

- [Gouvernement](#)
- [Campus France](#)
- [World Health Organization](#)
- [Design numérique](#)

- **Je me sens de plus en plus isolé / I feel more and more isolated**

En matière de soutien social et d'aides spécifiques, les assistantes sociales demeurent mobilisées, vous pouvez les contacter à l'adresse suivante : service-social.nanterre@crous-versailles.fr

As regards social support and specific aid, social workers remain mobilized, you can contact them at the following address: service-social.nanterre@crous-versailles.fr

- ▶ **J'ai été sélectionné pour une mobilité d'échange à partir du 1er semestre 2020/2021 à l'Université Paris Nanterre / I have been selected for an exchange mobility from the 1st semester 2020/2021 at the University Paris Nanterre**

[Informations / More information](#)

- ▶ **Je suis enseignant-e/chercheur-e**

J'ai organisé une conférence internationale à Nanterre dans les semaines qui viennent : puis-je la maintenir?

Comme les activités de recherche sur le campus sont suspendues et aucune conférence, nationale ou internationale, n'est autorisée jusqu'à nouvel ordre. Nous vous recommandons de reporter les conférences à l'automne prochain.

J'ai invité des enseignants-chercheurs ou des collègues internationaux pour un cours, un séminaire ou un événement à Nanterre dans les semaines qui viennent : puis-je confirmer leur invitation ?

Comme l'université est fermée, l'accueil des collègues internationaux est suspendu jusqu'à nouvel ordre. Le remboursement des frais éventuellement déjà engagés est à solliciter auprès de l'entité qui a financé la

- **Je dois participer à une conférence/formation/événement à l'étranger : puis-je y aller ?**

Toutes les missions sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Le remboursement des frais éventuellement déjà engagés est à solliciter auprès de l'entité qui a financé votre mission.

- ▶ **Je suis personnel administratif**

Je dois participer à une conférence/formation/événement à l'étranger : puis-je y aller?

Comme les missions sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Le remboursement des frais éventuellement déjà engagés est à solliciter auprès de l'entité qui a financé votre mission.

Mis à jour le 26 juin 2020

▶ **Informations officielles**

Communiqué du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation - 20 mars 2020 : [Epidémie de covid-19 : mesures prises à destination des étudiant.e.s](#)

► Outils collaboratifs pour faciliter le travail à distance

[Voir les mesures exceptionnelles proposées par la Direction des ressources informatiques](#)
[visitez le site de la DRI dédié aux suites collaboratives](#) (Office365 et Gsuite)
[téléchargez l'infographie](#) sur les outils collaboratifs et messageries électroniques

<https://www.parisnanterre.fr/faq-mobilites/faq-mobilites-fr-eng--961875.kjsp?RH=1584378567603>